

Réponses aux nouvelles questions introduites dans le bulletin individuel du recensement en 2025

Lors de la réunion du bureau du Conseil national de l'information statistique (Cnis) du 10 décembre, l'Insee a présenté les taux de réponse aux nouvelles questions introduites dans le bulletin individuel du recensement en 2025.

Trois nouvelles questions ont en effet été ajoutées à l'occasion de la refonte du bulletin individuel pour l'enquête annuelle de recensement (EAR) 2025 : une sur le télétravail, une sur les limitations d'activité au quotidien pour raisons de santé (indicateur « Gali »), une sur le lieu de naissance des parents (département si nés en France, pays si nés à l'étranger). Conformément à l'avis de la Cnil, la réponse à ces deux dernières questions est facultative, ce caractère facultatif se matérialisant de façon différente sur papier et sur internet, pour des raisons pratiques et opérationnelles.

L'EAR 2025 présente un niveau stable de non-réponse totale (4 % de feuilles de logement non enquêté, comme en 2024) et le taux de réponse par internet a continué d'augmenter, pour atteindre 70 % des logements (77 % des individus).

8 % des personnes ayant répondu au recensement n'ont pas répondu à **la question sur le télétravail** (question non facultative), une proportion proche du taux de non-réponse à la question sur la position professionnelle (indépendant, salarié du public, salarié du privé...) (9 %).

18 % des personnes ayant répondu au recensement en 2025 n'ont pas répondu à **la question facultative sur les limitations d'activité**, avec des écarts importants selon le mode de réponse : 14 % sur internet, 28 % sur papier. Sur internet, le taux de non-réponse est nettement plus élevé pour cette question facultative que pour d'autres questions, non facultatives, relatives à des caractéristiques individuelles comme le plus haut diplôme (3 %). Sur papier, les écarts sont moindres : 28 % des répondants au recensement ne répondent pas à la question facultative sur le Gali, mais c'est aussi le cas de 23 % des répondants pour la question non facultative sur le diplôme, question qui demande un niveau de détail assez fin (11 modalités) et une réflexion. Sur internet, 12 % des personnes recensées ont indiqué explicitement ne pas souhaiter répondre à la question Gali : c'est la raison majoritaire pour la non-réponse observée sur internet (14 %). Ceci illustre le fait que certaines personnes recensées peuvent trouver cette question trop personnelle.

19 % des personnes ayant répondu au recensement n'ont pas répondu à **la question facultative sur le lieu de naissance de leur 1^{er} parent**, 22 % pour **leur 2^{ème} parent**, au niveau de la distinction en France / à l'étranger. La non-réponse est plus marquée que pour la question, non facultative, relative à son propre lieu de naissance (6 % de non-réponse). Sur le questionnaire papier, pour répondre à la question « Quel est le lieu de naissance de vos parents ? », il est directement demandé de compléter le lieu de naissance de chaque parent en précisant, selon la situation, le pays ou le nom de la collectivité d'outre-mer en clair ou le numéro du département. En revanche, sur internet, il est demandé « Où sont nés vos parents ? », avec une première série de modalités « en France (y

compris outre-mer) / à l'étranger / je ne sais pas / je ne souhaite pas répondre » puis la précision sur le département (ou COM) ou le pays est demandée dans un second temps.

La proportion de non-réponses à la question facultative sur le lieu de naissance des parents (au niveau de la distinction en France / à l'étranger) est très différente selon le mode de réponse : pour le 1^{er} parent, elle est de 8 % sur internet et 52 % sur papier ; pour le 2^{ème} parent, 11 % sur internet et 56 % sur papier. Ces écarts peuvent traduire différents facteurs : le questionnaire papier demande d'emblée le détail du lieu de naissance, y répondre prend donc d'emblée un certain temps et nécessite une réflexion. Il est alors aisé de passer la question pour gagner du temps ou si on ne veut pas ou ne sait pas répondre, alors que sur internet, répondre d'abord « en France / à l'étranger / je ne sais pas / je ne souhaite pas répondre » est rapide et demande moins de réflexion que le détail du lieu de naissance. La complexité de la réponse est donc d'emblée plus forte sur papier et la non-réponse ne peut être modulée, contrairement à internet. De fait, sur internet, au-delà des 8 % de personnes qui n'ont pas répondu à la question sur le lieu de naissance de leur 1^{er} parent, dont 5 % qui ont indiqué ne pas souhaiter répondre, 13 % ont répondu au niveau « en France / à l'étranger » mais sans donner le détail du département ou du pays.

À ce jour, seul le calcul des taux de non-réponse a été effectué. Les analyses vont se poursuivre dans les prochains mois, afin d'expertiser la qualité des réponses détaillées, notamment en comparant les résultats obtenus avec d'autres sources, et de définir les méthodes d'imputation adéquates en vue de l'exploitation de ces nouvelles questions.